

Louis d'Affry : landammann de la Suisse (1743-1810)

Autor(en): **Diesbach, Fred de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **41 (1953)**

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LOUIS D'AFFRY

LANDAMMANN DE LA SUISSE

(1743-1810)

par FRED DE DIESBACH

Parmi les anniversaires que nous pouvons commémorer cette année, on a trop oublié celui de la Médiation qui fit de Fribourg une capitale. Aussi est-ce avec grand plaisir que nous publions le texte de la conférence donnée récemment à la Société d'histoire par M. Fred de Diesbach, dont l'importante étude sur Louis d'Affry, premier Landammann de la Suisse, sera offerte un jour, avec tout l'appareil critique désiré, au public fribourgeois et aux historiens.

Comme le conférencier le disait dans son introduction, il s'attache surtout à faire revivre la personnalité d'un Fribourgeois dont le rôle fut important, et ce lui est une occasion de retracer l'histoire de notre pays sous le régime de l'Acte de Médiation, qui, jusqu'ici, n'a fait l'objet d'aucune étude d'ensemble.

A. M.

Louis-Auguste-Philippe-Frédéric-François d'Affry est né le 9 février 1743 à Fribourg et n'y fut baptisé, en raison d'une faible santé, qu'au bout de quatorze mois, le 6 avril 1744. Son parrain était le Prince de Dombes.

Louis d'Affry était issu d'une ancienne famille noble, originaire d'Avry-sur-Matran, et dont la filiation authentifiée remonte au XIV^e siècle. Cette famille avait donné deux abbés à l'abbaye d'Haute-

rive, un bailli à Morat, — il avait glorieusement défendu cette place — et un gouverneur à Neuchâtel. Le grand-père de Louis d’Affry est François-Pierre d’Affry, lieutenant général au service de France, mort en 1734, à la bataille de Guastalla. Son père, que, du fait de la similitude de leurs prénoms, il faut se garder de confondre avec lui, est Louis-Auguste-Augustin d’Affry, qui a trente-deux ans au moment de sa naissance, et va être nommé brigadier. Nous le verrons passer par les étapes d’une très brillante carrière. Sa mère est Marie-Elisabeth d’Alt de Tieffenthal, fille d’un colonel au service de Savoie, riche héritière qui apporte en dot la seigneurie et le château de Saint-Barthélemy, près d’Echallens.

C’est là, et dans l’ancienne maison de famille qui porte aujourd’hui le n° 164 de la place Notre-Dame à Fribourg, que s’écoule la petite enfance de Louis d’Affry, qui fut pour lui, dit-il, ce qu’elle fut pour tous les hommes, un temps de nullité. Il avait une sœur aînée, Madeleine d’Affry et un frère cadet, Jean-Pierre Nicolas d’Affry, né en 1751.

Lorsque Louis d’Affry eut dix ans, son père jugea qu’il devait l’envoyer à Paris pour y parfaire son éducation. Dans un début d’autobiographie qui nous a été conservé¹, il a raconté lui-même son pittoresque voyage, en compagnie de son précepteur, l’abbé Prin, natif de Corserey, son arrivée dans la capitale et sa première visite à l’Opéra.

Presque aussitôt, l’enfant entre au collège de Clermont, ou Louis-le-Grand, dirigé par la Compagnie de Jésus. C’est le plus grand établissement d’éducation du royaume, qui a 3.000 élèves parmi lesquels des princes du sang et les fils des plus grands seigneurs. Louis d’Affry y reçoit la formation classique, en même temps qu’il y acquiert l’esprit français et les manières de la cour.

En 1755, son père qui, depuis sept ans, commandait le régiment des Gardes suisses, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi auprès des Etats Généraux de Hollande, et quitte Paris pour La Haye. Il laisse donc le jeune garçon derrière lui, et choisit, pour veiller sur lui, Madame Geoffrin, qui tient l’un des grands salons littéraires de Paris, où il verra des gens de lettres et des philosophes, et il assistera, sans doute aux fameuses lectures qui ont fait la célébrité de cet aréopage.

On voit déjà les données premières. Louis d’Affry a reçu par

¹ Archives de Balzerswyl.

ses ascendances, tant paternelles que maternelles, la foi chrétienne avec des atavismes politiques et militaires, enfin de son éducation, les goûts et l'esprit parisiens, avec les Humanités. C'est donc un honnête homme, selon le siècle.

*
**

Lorsque son père rentre des Pays-Bas, comblé d'honneurs, Louis d'Affry a terminé ses études et il s'agit de lui choisir un métier sur lequel il semble bien qu'on n'ait guère balancé : ce sera la carrière des armes.

En 1758, il entre comme enseigne dans la compagnie colonelle du Régiment des Gardes suisses, puis en 1759, accompagne son père à La Haye, dans sa seconde ambassade, comme gentilhomme de la chambre, c'est-à-dire comme attaché. En 1760, nous le retrouvons dans l'armée de Hesse où il fait campagne comme sous-aide-major, puis comme aide-major.

En 1766 a lieu sa réception aux charges, il est nommé capitaine et prend le commandement de la compagnie paternelle, compagnie générale d'Etat-major.

En 1770, on doit l'établir et on le marie. Il épouse une de ses cousines, Marie-Anne Constantine de Diesbach-Steinbrugg, fille d'un colonel, propriétaire d'un régiment au service de France : mariage de convenance et de raison comme fut celui de ses parents.

Louis d'Affry est heureux, mène une vie brillante. Il habite avec sa femme l'hôtel paternel, rue du Bac, près de celui des mousquetaires gris. Sa solde de 6000 livres, plus 2000 pour le temps de guerre, et la pension de 4000 que son père lui sert, suffisent à ses besoins. D'ailleurs, il obtient de l'avancement en grade : il est promu brigadier en 1780 et maréchal de camp en 1784.

Ici s'ouvre une parenthèse, fort importante pour d'Affry, car elle marqua sa première expérience politique. Jusque-là, il s'était peu mêlé des affaires de sa ville natale, sinon pour y renouveler, à sa majorité, son droit de bourgeoisie, y être élu membre du conseil des Deux Cents, puis, en 1765, membre du conseil des Soixante.

Or, en février 1781 éclata dans la Ville et République de Fribourg la sédition de Chenaux qui fut vite réprimée. Mais le patriciat ne s'y trompa point, il y vit un signe avant-coureur de révolution et voulut donc entreprendre quelques réformes et faire des concessions, d'abord à la bourgeoisie commune, en portant de 67 à 100 le nombre des familles aptes à gouverner, ensuite à la noblesse,

laquelle se composait de quinze familles, dont les d'Affry, exclues de charges importantes, celles de banneret, de grand sautier et de secret.

Rentré à Fribourg en mai 1781, Louis d'Affry trouva les esprits agités et il participa aux assemblées du corps de la noblesse. Délégué par ce corps, avec Philippe Griset de Forel, auprès de l'avoyer, François-Romain Werro, qui était en même temps le chef de l'Etat et celui de la faction adverse, celle des Patriciens, il fut d'abord éconduit. Peu à peu se précisèrent les conditions d'un compromis, telles qu'elles avaient été suggérées par des arbitres, choisis dans les autres cantons aristocratiques, et d'abord à Berne : les nobles auraient désormais accès à toutes les charges, moyennant renonciation par eux à leurs titres de noblesse, au moins dans le pays. C'est ce compromis qui forme la matière du traité de Morat, signé, le 17 juillet 1782, entre les familles nobles et la bourgeoisie secrète qui, au surplus, devait prendre la particule.

Dans tous ces pourparlers, qui furent laborieux, autant que vétilleux et pleins d'humeur, de part et d'autre, Louis d'Affry montra de grandes dispositions diplomatiques : la patience et la persévérance, avec l'équité et la modération.

A Paris, où il rentra dès l'automne 1782, l'attendait une autre épreuve, d'ordre sentimental cette fois. Il n'avait pas distingué d'abord une jeune femme qui devait jouer dans sa vie un grand rôle : Adélaïde Prévôt, fille d'un trésorier de Lorraine et nièce du fermier général Lemaître de La Martinière, qui lui légua son magnifique château du Marais, près de Paris. Elle avait épousé Alexis-Janvier La Live de La Briche, introducteur des ambassadeurs, et de vingt ans plus âgé qu'elle ; son mari la trompait. Madame de La Briche, dont Pierre de Zurich a évoqué la figure, était une épouse honnête. « Ce n'était point la femme que l'on aurait désirée pour être vivement ému, mais c'était celle que l'on aurait choisie pour jouir d'un bonheur tranquille », écrit Marmontel, dans ses *Mémoires* et, de son côté, Madame d'Houdetot note à son sujet : « Elle ne frappe par aucun éclat, mais on ne la voit pas longtemps sans la remarquer. On ne la remarque pas longtemps sans s'y attacher et bientôt un charme irrésistible entraîne à l'aimer. »

Pareille aventure advint à Louis d'Affry qui éprouva pour elle une passion profonde, mais platonique et sans espoir. Dans l'été 1785, le ménage La Briche entreprit le voyage de Suisse, alors fort à la mode. A Zurich, Alexis de La Briche mourut inopinément de la petite vérole et d'Affry accourut pour emmener sa veuve et la con-

duire à Saint-Barthélémy. Madame de La Briche s'aperçut enfin des sentiments qu'elle inspirait, et vit souffrir Louis d'Affry, tout en souffrant elle-même, car elle en aimait un autre, qui était le duc de Crillon. Mais elle lui donnait sa compassion et son estime, car, dans cette époque licencieuse, il restait réservé ; selon le témoignage de Lacretelle l'aîné, il montra « une âme et une conduite dont on ne trouverait un exemplaire que dans les plus beaux romans ».

* * *

Cependant, les nuages s'amoncellent : tous les officiers suisses qui sont de service à Paris observent les premiers signes de désordre et de désorganisation. Déjà, ils voient se préparer ce qui sera la Révolution française. Celle-ci n'a pas commencé en 1789 par la prise de la Bastille, mais dès le changement de règne, en 1775. Ses causes sont multiples et profondes. Le Trésor est obéré par les guerres de Louis XIV et de Louis XV, et les finances publiques sont acculées à la faillite, d'où la nécessité de trouver de nouvelles ressources fiscales en instituant l'égalité devant l'impôt, ce que refusent noblesse et clergé, les classes privilégiées. De plus, l'économie est en état de crise ; le blé manque partout ; le peuple accuse les ministres de l'accaparer, attaque les convois, pille les boulangeries. Enfin l'agitation des esprits est au comble, puisque chacun propose des systèmes, des remèdes et lance des idées. Les doctrines de liberté, d'égalité ont été formulées par les philosophes et colportées par les aristocrates, lesquels, dix ans plus tard, seront guillotins, au nom de ces mêmes doctrines.

En arrivant au pouvoir, Louis XVI a trouvé une situation grave et n'a pu imposer aucune des réformes qui eussent évité une révolution totale. L'un après l'autre, ses ministres, Turgot, Loménie de Brienne et leurs successeurs ont échoué dans l'application d'un plan financier et social. D'où ce que Louis Madelin appelle « la fluctuation des pouvoirs », émiettement de la puissance publique et formation de politiques locales, désordres de la rue, anarchie, soulèvements, émeutes.

Dans une telle décomposition, rien de plus délicat que la situation de nos seize régiments suisses, et en particulier celle du régiment des Gardes, cantonné à Paris et à Versailles. Les régiments sont engagés par la Couronne qui les emploie au maintien de l'ordre public, c'est-à-dire contre le peuple. De plus, une active propagande révolutionnaire y est faite par le club helvétique qui siège rue du

Sépulcre, formé principalement des conjurés de la révolution de Chenaux qui ont pu prendre la fuite et se réfugier à Paris.

Les commandants du régiment des Gardes, Louis-Auguste-Augustin d'Affry, ou le baron de Besenval lorsqu'en 1789 il commandera par intérim, se trouveront placés dans une position sans issue. De même, le nouveau lieutenant-colonel du régiment, Maillardoz, qui avait été nommé pour seconder le colonel. « Cela m'est un grand soulagement, écrit à ce sujet Louis d'Affry, et m'ôte une fonction à laquelle je répugne exclusivement. »

Pourtant les responsabilités ne lui manquèrent point, à lui non plus. En 1788, sous le ministère Loménie de Brienne, le comte de Brienne étant au surplus ministre de la guerre et tous deux habitués du salon La Briche, il avait obtenu une nomination aux armées, à la 10^e division, celle de Franche-Comté, et il allait partir pour Besançon lorsque le Dauphiné, province à parlement, se souleva pour protester contre la dissolution de son assemblée provinciale. C'est la « Journée des Tuiles » du 7 juin 1788. Le Roi envoya à Grenoble deux régiments suisses, Steiner et Sonnenberg, réunis en brigade dont Louis d'Affry reçut le commandement. Il s'établit au Fort Barreau et réussit à dominer l'émeute et à pacifier le pays.

Rentré à Paris vers l'automne, il va vivre l'un des hivers les plus gais que la capitale ait passés, mais rempli de signes inquiétants. De cette période datent ses lettres à sa sœur, M^{me} de Diesbach, remplies d'observations et d'anecdotes vécues¹. Il faudrait les publier, tant elles apportent sur la Révolution française un témoignage direct et curieux : « Je n'aime pas la bacchanale et je vis dans la bacchanale », écrit-il, par exemple, et quelques jours plus tard : « Nous approchons du dénouement ; je ne sais pas encore quel rôle je jouerai dans la pièce qui se prépare... »

En fait, la situation s'aggrave encore après l'émigration du comte d'Artois, colonel général des Suisses et Grisons, qui laisse à Louis-Auguste-Augustin d'Affry l'administration de sa charge et d'écrasantes responsabilités. L'atmosphère est si tendue à Paris que Louis d'Affry sollicite un poste aux armées au début de 1791. Il est employé dans la XVII^e division et envoyé à Huningue, face au Rhin, c'est-à-dire aux premiers contingents de ce qui sera « l'armée des Princes ». En Alsace, sa position n'est pas moins difficile. Le comte d'Affry mande de Paris à sa famille : « La

¹ Archives de Boccard. Jetschwyl.

bizarrerie et la difficulté du sort de mon fils m'inquiéteraient si je ne connaissais le froid de sa barbe ». L'envie, l'espionnage politique sont à l'affût, en effet. On lui a envoyé Kellermann, c'est le futur vainqueur de Valmy, qui naturellement le dessert. D'Affry présente une demande de rappel à Paris. Le 23 juin, il a trouvé dans son courrier un pli avec cette suscription : « Billet pour vous seul » et faisant sauter le cachet, il lit cette étonnante nouvelle : « On dit que le Roi a été enlevé de Paris, qu'il a été arrêté à Varennes-en-Argonne, dans le département de la Meuse. Ne laissez pas trop transpirer la nouvelle, ou, si elle est connue, annoncez celle de l'arrestation ».

Lorsque Louis d'Affry, après un bref congé, rentre à Paris, les régiments suisses ont dû prêter serment à la Constitution et leurs drapeaux sont cravatés de cocardes tricolores. Il ne fut pas promu lieutenant-général, comme il l'aurait mérité, mais, en compensation, il reçut, en même temps que Maillardoz, le Grand' Croix de saint Louis.

Le 20 avril 1792, la guerre est déclarée par la France à l'Empire. La Maison du Roi est dissoute. La famille royale est prisonnière dans les Tuileries. « Tout se bouleverse, écrit Louis d'Affry, et ceci ressemble à la Calabre. » « La France est comme le pays d'Eldorado, dont on ne pouvait pas sortir. »

Il en sortira cependant pour rentrer en Suisse, en congé de semestre et sera donc absent du dénouement inévitable : l'attaque des Tuileries le 10 août 1792, et le massacre du régiment des Gardes. Son fils Charles, lieutenant au régiment des Gardes, avait échappé à la tuerie pour avoir été envoyé en Normandie, escorter un convoi de grains, avec un détachement de 300 hommes. Louis-Auguste-Augustin d'Affry avait alors 79 ans dont 67 années de service. En 1789, il avait eu un grave accident et il souffrait d'une crise de goutte, d'où la nécessité de remettre son commandement. Au lendemain du 10 août, le vieux colonel fut arrêté, incarcéré à l'abbaye de Saint-Germain, puis mis à la Conciergerie. Jugé et acquitté, il put rentrer en octobre dans la disgrâce et se retira à Saint-Barthélemy. Comme l'écrivait son fils, « les événements l'avaient maîtrisé ».

Pour Louis d'Affry ces mêmes événements marquent la fin de sa carrière militaire. Il touche à la maturité, puisqu'en 1792 il a 49 ans, et se retire dans sa petite propriété de Presles, près de Morat où il attendra plus de dix années que le destin lui ouvre une nouvelle carrière, cette fois-ci, politique.

* * *

Louis d'Affry avait cinq enfants. Son fils aîné, Charles, âgé alors de 20 ans, s'était échappé de France et engagé en Autriche; deux filles, Julie, dix-huit ans, qui ne sera point mariée, Elisabeth, dix-sept ans, qui épousera, en 1798, Jean-Antoine de Castella : c'est Madame de Villardin, qui aura un salon littéraire et protégera les arts. Puis un fils, Guillaume, alors âgé de treize ans. Enfin, la fille cadette, la préférée, qui avait onze ans, Marie-Anne Elisabeth et qui épousera Joseph-Hubert de Boccard.

Mentionnons encore que Madeleine d'Affry, sœur aînée de Louis d'Affry, avait épousé, en 1762, François-Pierre de Diesbach-Torny. Elevé à Vienne, Josphiste, affidé de la Compagnie de Jésus, ce dernier a laissé des mémoires manuscrits en quinze volumes qui constituent un précieux témoignage.

Son frère cadet, Jean-Pierre-Nicolas d'Affry, était mort en 1782, après avoir épousé, en 1780, Adélaïde Gigot de Garville, fille d'un administrateur des domaines du Roi, financier, encyclopédiste qui, voyant venir la révolution, s'était préparé une retraite en Suisse. En 1784, il avait acheté le château de Greng, près de Morat, où il menait grande vie et ne tarda donc point à se ruiner.

Reentrant dans son pays natal, Louis d'Affry l'avait trouvé plein d'émigrés, reçus à bras ouverts par les patriciens dont ils étaient les alliés naturels et les amis politiques. D'Affry, cependant, ne recherchait point leur compagnie; il fuyait leurs intrigues, du reste puérides, et il n'appréciait ni leur agitation frivole, ni leur extrême curiosité.

C'est avec une objectivité absolue qu'il considérait les événements. La Révolution française n'était point pour lui un phénomène proprement français; il en avait discerné le caractère idéologique et, sachant qu'elle intéresserait toute l'Europe, il en suivait les progrès, les luttes et les empiètements.

Dès 1792, Dumouriez voulut fomenter des troubles en Suisse. Custine, le successeur de Louis d'Affry dans son commandement du Haut-Rhin, occupe les terres du Prince-évêque de Bâle. En 1796, le Corps helvétique est menacé d'encerclement par l'occupation du Milanais et du Piémont. La Valteline était détachée de la Confédération pour être annexée à la République cisalpine. La lutte incessante, menée par la Convention, puis par le Directoire, contre l'Europe coalisée, mettait la Suisse à la merci du moindre incident.

Ici se place une rencontre que la tradition nous a conservée :

en novembre 1797 le jeune général Bonaparte, illustre déjà par ses victoires d'Italie, traversa notre territoire pour se rendre de Milan au congrès de Rastadt. D'Affry l'attendait à Morat où, par hasard, le général se trouva immobilisé par la rupture d'un essieu, et lui fit les honneurs du champ de bataille. Il l'entend dire à Marmont et à Junot qui l'accompagnent : « On peut occuper ce pays avec deux mille hommes ».

Déjà la trahison est en marche. Pierre Ochs, chancelier de la République de Bâle, La Harpe et le club helvétique de Paris préfèrent aux intérêts de leur patrie leur idéologie particulière. Ils incitent Barras et Reubell, ainsi que les généraux Bonaparte, Joubert, Desaix et Kléber à envahir la Suisse. Le motif avoué, ou plutôt le prétexte en sera de libérer le Pays de Vaud ; mais les raisons véritables en sont ailleurs. Le Directoire a besoin d'or et veut conquérir la Suisse pour servir de communication entre ses armées du Rhin et d'Italie.

Ainsi s'ouvre la campagne d'Helvétie, par l'occupation de Moutier, de Saint-Imier, suivie par le soulèvement de Bâle. Devant le péril, imminent cependant, l'union ne se manifesta point parmi les Confédérés. La Diète de Frauenfeld ne saura faire autre chose que de voter de belles résolutions. Trois cantons seulement envisagent de résister par les armes : Berne, Fribourg et Soleure, ce dernier avec la réserve que « pour le salut futur ou immédiat d'un régime aristocratique, son contingent ne fût employé à repousser une attaque d'armées étrangères ».

Le 10 janvier 1798, Louis d'Affry, maréchal de camp, et qui avait vu le feu, fut envoyé dans le plus grand secret à Zofingue pour un premier conseil de guerre (avec le colonel Nicolas de Weck). Il y annonça les effectifs disponibles : 3000 hommes, avec une réserve égale et dix pièces du calibre de quatre. Lui-même ne devait pas se faire illusion sur la préparation de ces troupes, ni sur les plans de campagne. Son gouvernement était troublé et irrésolu : après avoir expulsé les émigrés, le 18 janvier, il fit une proclamation à ses bourgeois, leur laissant entrevoir des changements et des réformes, dans la nuit du 27 au 28 janvier. Ce jour-là, le général Ménard occupait le Pays de Vaud ; presque aussitôt, la Gruyère, la Broye et la Glâne arborèrent la cocarde verte. Le canton était réduit à la ville et aux anciennes terres. Les troupes fribourgeoises avaient été levées le 23. D'Affry en eut le commandement et participa aux délibérations du Conseil secret, et du Conseil de Guerre qui décréta, le 30, la levée de toutes les milices. Déjà des Vaudois

paraissaient devant Fribourg et demandaient l'ouverture des portes. D'Affry parlementa, réussit à les éloigner.

Le 1^{er} février, il est envoyé à Lausanne, avec Pierre-Félix von der Weid, auprès du général Ménard. Il a reçu pour consigne d'excuser les préparatifs militaires de Fribourg et de les présenter comme une précaution contre les Vaudois et non contre les Français. Sa mission n'a aucun résultat; Ménard étant d'ailleurs remplacé par le général Brune, fort déçu de ne point trouver de contingents vaudois. Ce nouveau chef de l'« armée d'Helvétie » prolongea les négociations, en attendant ses renforts. Avec Simon-Tobie de Raemy, chancelier de la République et Nicolas de Gady, d'Affry retourna donc à Lausanne, pourvu d'instructions « vagues et insignifiantes », puis à Berne, conférer avec les délégués de sept cantons. A la veille de l'agression, il y régnait une euphorie inconcevable.

Brune avait fait sa liaison avec le général Schauenbourg qui commandait à Bienne et, après quelques pourparlers à Payerne, saisit le premier prétexte venu, l'incident de Thierrens, pour entrer en campagne. Le 1^{er} mars, les troupes françaises avancèrent sur le plateau, le 2, elles prenaient Soleure et encerclaient Fribourg, où les défenseurs refluèrent, après des escarmouches d'avant-garde. A deux heures de l'après-midi, d'Affry fut envoyé avec neuf délégués parlementer avec le général Pijon et réussit à adoucir un peu les consignes que ce général avait reçues. C'était l'occupation de la ville, la chute du régime, et l'instauration d'un gouvernement provisoire de cent membres. Le 5 mars, Berne tombait à son tour.

On connaît les exactions qui suivirent : remise au vainqueur des caisses de l'Etat, qui contenaient 66 000 livres, et du Trésor de Guerre, estimé à 100 000; paiement d'une indemnité de 500 000 livres, dont les familles patriciennes avaient à faire tous les frais. Celles-ci furent divisées en trois classes. D'Affry fut taxé à 7 000 écus bons; sa femme à 2 000 écus. Son gendre, Villardin, fut l'un des plus imposés. Il dut payer 30 000 écus bons, soit plus de 100 000 francs. Fribourg dut acquitter jusqu'au dernier centime, une contribution de 2 millions.

Selon Ney qui le rapporte dans ses *Mémoires*, les Français auront prélevé en Suisse plus de 44 millions et demi. Le pays était épuisé et donc ingouvernable.

Que dire de ce gouvernement helvétique, institué en vertu de la souveraineté du peuple, mais en fait contre la volonté du peuple, et soutenu par l'invasion étrangère ? Que dire aussi de ce régime

unitaire, si contraire à toute notre tradition ? En 1799, la Suisse devint le champ de bataille de l'Europe.

Frappé par l'ostracisme, Louis d'Affry était rentré dans la vie privée et observait les événements : l'effondrement du Directoire et le coup d'Etat du Dix-huit Brumaire, qui eut pour contre-coup, en Helvétie, le coup d'Etat du 7 janvier 1800 : chute des Unitaires, La Harpe et Secrétan, avènement d'une commission exécutive présidée par Dolder. Le nouveau ministre de France à Berne, le Wurtembergeois Reinhard, était partisan d'une « unité fédérative » ; de l'aveu de son gouvernement, il négociait donc en sous-main avec les aristocrates bernois, qui poursuivaient une contre-révolution. D'Affry n'ignorait rien de l'activité d'un puissant groupe d'émigrés, intitulé « la Suisse externe » et fondé à Vienne par l'avoyer de Steiger. Ce mouvement avait armé, sous l'uniforme autrichien et à la solde de l'Angleterre, quatre régiments, et il entretenait en Suisse un réseau de correspondants et d'informateurs. Parmi ceux-ci, Bernard de Diesbach-Carouge et, par personnes interposées, le propre beau-frère de d'Affry, François-Pierre de Diesbach. Ce dernier tâcha de l'inciter à reprendre une activité politique, mais sans succès : « Il ne refusa pas absolument de se porter encore à travailler au bien public », note François-Pierre de Diesbach dans son journal manuscrit, et précise : « Il me parut avoir de la répugnance à aller à Berne, s'étant du passé assez mis à la brèche pour être calomnié » ; première réaction qui n'est point d'un ambitieux. Très réservé, Louis d'Affry envoya en éclaireurs deux de ses adjutants, Constantin de Maillardoz, notre futur ministre à Paris, et Joseph de Diesbach, le futur avoyer libéral de Fribourg. Or l'entreprise semblait assez avancée et sérieuse. Nobles et patriciens formèrent à Fribourg un comité d'études et désignèrent quatre commissaires, dont d'Affry, pour rédiger un projet de constitution, qui s'accordait avec celui des Bernois et qui visait à restaurer une Suisse fédéraliste, en même temps qu'attachée à l'alliance française. Le 12 février 1800, d'Affry fut reçu par Reinhard avec trois de ses collaborateurs.

Après beaucoup d'incertitudes, le Premier Consul donna à l'Helvétie, le 30 avril 1801, la constitution dite de la Malmaison. Louis d'Affry fut l'un des députés à la Diète cantonale fribourgeoise qui devait élire des représentants à la Diète fédérale, et il fut nommé vice-président de cette assemblée. Dans la nuit du 27 au 28 octobre 1802, un nouveau coup d'Etat fédéraliste, inspiré par le ministre de France, Verninac, et par le général Montchoisi, nomma Reding

premier Landammann de la Suisse. En décembre, ce dernier alla négocier à Paris, mais échoua. Le Premier Consul, découragé, affecta de se désintéresser de nos affaires, qui s'embrouillaient de plus en plus, et ne s'occupa plus que de détacher le Valais de la Suisse.

Après deux nouveaux essais de constitutions éclatèrent des troubles publics : l'insurrection des « Bourlapapey » du Pays de Vaud, réprimée par les troupes françaises. Alors, coup de théâtre : le 30 juillet 1802, les troupes françaises évacuèrent l'Helvétie et aussitôt, spontanément, tous les cantons se soulevèrent. Le gouvernement helvétique n'avait que 3500 hommes à opposer aux 8000 soldats fédéralistes. Les troupes helvétiques furent repoussées jusque sur la Broye, Fribourg tomba le 6 octobre aux mains des Fédéralistes.

D'Affry, qui vendangeait à Cressier-le-Landeron, revint à Courgevaux, puis dans sa ville natale, où on le nomma aussitôt membre de la Commission provisoire qui s'était formée et, de plus, président du comité militaire.

La guerre allait se terminer par la victoire complète des Fédéralistes, et déjà le gouvernement helvétique allait s'enfuir en Savoie, lorsque Bonaparte envoya un émissaire personnel, le colonel Rapp, porteur d'une proclamation. Il enjoignait à la Diète de Schwytz de déposer les armes, imposa une ligne de démarcation et un armistice, sous la menace d'une nouvelle occupation, laquelle, en effet, avait été préparée.

Or la ligne de démarcation scindait le canton de Fribourg en deux tronçons. Après avoir envoyé des délégués à Schwytz pour demander le retrait des troupes fédéralistes, la Commission provisoire dépêcha Louis d'Affry auprès de Rapp pour lui demander de sauvegarder l'unité du canton.

Ney occupa tout le territoire, et les gouvernements cantonaux, parmi lesquels l'éphémère Commission provisoire, abdicèrent aussitôt.

Pour dénouer la situation, le Premier Consul décidait de convoquer à Paris un certain nombre de notables, choisis dans toutes les classes et surtout dans les anciens patriciats. Cette assemblée aurait à présenter ses vœux et ses désirs pour une réorganisation politique de l'Helvétie. Elle devait être formée à l'exemple de la Consulte italienne. Le Sénat helvétique décida que, dans chaque canton, les membres des Diètes cantonales de 1801 et 1802 formeraient une assemblée électorale. L'assemblée fribourgeoise, formée en majorité d'Unitaires, désigna Constantin Blanc, ancien membre

de la chambre administrative, Chatoney, de Morat, tous deux ultra-révolutionnaires, et, pour représenter les opinions adverses, elle nomma Louis d'Affry par 18 voix sur 37.

D'Affry n'hésita guère à accepter sa nomination et il alla où le devoir et l'intérêt national l'appelaient. « C'est à présent surtout, écrivit-il à sa sœur, que je dois me jeter à corps perdu dans les bras de la Providence. » Au soir du 8 novembre, il part donc pour Paris, accompagné de ses deux fils et de son neveu Maillardoz. Il sort de l'isolement, de l'inaction où il était tombé, depuis la fin de sa carrière militaire; sa carrière politique commence...

* * *

Louis d'Affry trouva Paris très changé, mais brillant, ordonné et prospère. Il vit tous ses amis, dont les salons s'étaient rouverts, et, au dire de Mülinen, se mit en relations avec tout ce qu'il y avait de gens influents. Citons Rapp, le général Mathieu Dumas, les consuls Cambacérès et Lebrun, le comte d'Hauterive, haut fonctionnaire du ministère des Relations extérieures; il voit des juristes et des financiers, obtient une audience privée de Talleyrand.

Il y a de nouveau une Cour, dont le siège n'est plus à Versailles, mais à Saint-Cloud.

Les députés suisses arrivaient avec beaucoup d'appréhensions, soit les Unitaires, qui craignaient d'avoir perdu tout crédit, soit les Fédéralistes qui se considéraient un peu comme des otages. Parmi les premiers, d'Affry vit naturellement ses deux collègues fribourgeois, les Vaudois Bégoz et Pidou, Ruttimann, un Lucernois, et Stapfer, notre ministre à Paris qui l'appréciait fort et qui, dans sa correspondance, parla du calme et de la dignité du caractère de d'Affry. Mais c'est avec les seconds que le futur Landammann se sentait en communion d'idées. C'étaient le Soleurois Pierre de Glutz, les Bâlois Sarasin et Wettstein, le Zurichois de Muralt, le Lucernois Balthasar, Jauch d'Uri, et, de Berne, Watteville de Landshut, Mülinen et Watteville de Montbenay. D'Affry fut nommé dans la commission de quatre membres que les Fédéralistes constituèrent pour les représenter auprès des autorités françaises.

Le Premier Consul avait désigné à cet effet quatre commissaires. C'étaient Barthélemy, Fouché, Roederer et Desmeuniers. Le 10 décembre eut lieu la première assemblée plénière de la Consulta, assemblée extrêmement disparate où siégeaient côte à côte les délégués du Sénat helvétique, des cantons et des Villes, et des

curieux, venus à titre personnel. Les Unitaires y possédaient la majorité : 63 voix, contre 18 aux Fédéralistes. Le président Barthélemy formula trois principes applicables à l'Helvétie : organisation fédérative, égalité des cantons entre eux, abolition des privilèges, et une condition : l'amitié envers le peuple français.

Une commission de cinq députés fut nommée pour débattre avec les commissaires français, composée de trois unitaires et de deux fédéralistes. Louis d'Affry fut l'un de ces derniers. Le surlendemain, la nouvelle commission fut présentée au Premier Consul qui, durant une heure et demie, exposa ses vues et parla de la Suisse avec une objectivité et une compétence extraordinaires. Les Unitaires furent déçus ; les Fédéralistes, au contraire, furent encouragés ; d'Affry, qui le même soir dînait chez M^{me} de La Briche, montra, selon Molé, « une espèce de stupéfaction ».

Sur quoi, les délégués se mirent au travail pour présenter des projets d'organisations cantonales. Louis d'Affry rédigea le sien, le fit passer aux commissaires français. Le Premier Consul arbitrait les intérêts en présence sans idée préconçue, sans avoir de système, et se contentait de tenir la balance égale, se réservant de décider en dernier ressort. Il régnait sur nos divisions, ce que Roederer, dans ses mémoires, a exprimé comme suit : « Donner au peuple la satisfaction de menacer les patriciens et aux patriciens la certitude d'être protégés par le Premier Consul ; donner au peuple l'autorité de droit et y assurer une part de fait aux patriciens qui ont de l'esprit et des lumières ». Tel fut l'esprit de la Médiation.

Les Fêtes de fin d'année furent marquées par un banquet offert par Bonaparte à la Commission des Cinq. On remarqua beaucoup qu'il ne s'y entretint qu'avec d'Affry et Reinhard.

Le 24 janvier, nouvelle assemblée plénière, nomination de deux commissions de cinq membres, l'une composée d'Unitaires, l'autre de Fédéralistes, dont d'Affry. Le 25, les deux commissions se retrouvent chez Barthélemy ; elles y entendent la lecture d'un projet d'acte fédéral.

Le 29 à midi, dans le grand salon des Tuileries, eut lieu la séance décisive, présidée par le Premier Consul, où assistaient les quatre commissaires français et les dix députés suisses. Nouvel exposé, très détaillé, de Bonaparte sur la Suisse, où il révéla qu'il ferait alterner le pouvoir central entre plusieurs cantons directeurs, tous d'anciens cantons aristocratiques. C'est la personnalité de Louis d'Affry, ce sont ses qualités éminentes qui décidèrent le Premier Consul à faire de Fribourg le premier canton directeur et

de lui le premier Landammann de l'Acte de Médiation. Pressenti vers la mi-janvier, d'Affry prit ses dispositions, conféra avec Talleyrand. Le 6 février, il dînait chez le Premier Consul et, le lendemain, chez Fouché. Il vit Berthier, le nouveau ministre de la guerre et même l'ambassadeur d'Angleterre.

C'est le 19 février, enfin, que l'Acte de Médiation fut solennellement promulgué et remis aux Tuileries devant les Consuls, le Sénat, les ministres et conseillers d'Etat, et les quatre commissaires français. Etaient présents les dix délégués suisses. « Je vous défère les fonctions de Landammann, dit le Premier Consul à d'Affry, et avec elles les pouvoirs nécessaires pour accomplir la Médiation. Faites-en usage avec fermeté ! »

Après les signatures, eut lieu au ministère des Relations extérieures la lecture de l'acte à tous les députés de la Consulta. Le 21 février, le Premier Consul donna aux délégués suisses leur audience de congé. D'Affry lui fit une harangue. Alors Bonaparte s'entretint avec quelques personnalités présentes et, apercevant Pierre Ochs, il lui dit : « La révolution est finie ».

Le soir même, Louis d'Affry quittait la capitale, emportant une belle tabatière d'or, enrichie de diamants. Il avait obtenu restitution des arriérés de solde qui lui étaient dus, ainsi qu'à son père, et le paiement de son ancienne pension de 1 000 livres.

Un nouveau régime naissait, qui était de compromis, de juste milieu et qui ne donnait donc entière satisfaction à personne. Mais ce régime apportait enfin la stabilité et la paix, avec une indépendance relative. Les Puissances européennes, dans l'ensemble, acceptèrent le fait accompli, mais l'Angleterre n'exécuta point les clauses du traité d'Amiens et n'évacua pas l'île de Malte, en raison de la médiation imposée à la Suisse. D'où les vastes répercussions européennes de l'arbitrage de Paris.

* * *

Le 1^{er} mars, après avoir passé à Berne, Louis d'Affry faisait sa joyeuse entrée à Fribourg, au son des cloches, au milieu des vivats et des acclamations. Et, dès le lendemain, il se mit au travail. Il était seul devant une tâche immense : inaugurer et accréditer le nouveau régime ; aussi un paragraphe additionnel de l'Acte de Médiation lui conférait-il les pleins pouvoirs jusqu'à la réunion de la Diète. Il se trouvait dictateur, fait unique dans notre histoire,

mais fit de ses prérogatives un usage très modéré, extrêmement libéral.

Sa première mesure fut d'obtenir de la France la libération sans conditions de Reding et des chefs de l'insurrection fédéraliste, détenus dans la forteresse d'Aarburg.

Le Landammann Dolder rentra dans la vie privée ; le Sénat helvétique prononça sa dissolution, ainsi que la Cour suprême de Justice. Dans chaque canton entra en fonctions une Commission provisoire. Les archives helvétiques furent apportées à Fribourg et avec elles arriva le Vaudois Jean-Marc Mousson, ancien secrétaire du Directoire et du Conseil exécutif, qui allait devenir le chancelier du nouveau régime. D'Affry constitua en hâte un bureau et s'adjoignit quelques secrétaires ; le 10 mars, il adressait aux habitants des XIX cantons de la Suisse une proclamation où il leur annonçait les élections qui devaient se faire.

Les finances avaient été laissées, selon d'Affry lui-même, dans « un état de nullité presque absolue ». Il déclara maintenir les régales et les postes, et imposa des subsides cantonaux en argent, pour se procurer les premières ressources indispensables.

Partout les difficultés abondaient : contestations territoriales entre cantons, licenciement des troupes helvétiques, auxquelles des arriérés de soldes étaient dûs ; c'étaient trois demi-brigades qui furent transférées au service de France pour les soustraire à une réprobation universelle.

Déjà Rapp revenait en Suisse pour juger de la situation en émissaire personnel du Premier Consul et se déclara très satisfait de sa visite. Grâce au général Ney, l'ambassadeur de France, les rapports franco-suisse étaient stabilisés. Ce diplomate avait reçu pour instructions de « donner le plus d'influence et de relief possible » au nouveau Landammann. Encore fallait-il désigner un nouveau ministre suisse à Paris. L'ancien, Stapfer, avait été nommé président de la Commission de liquidation des dettes helvétiques. D'Affry pressentit le Soleurois de Glutz, qui refusa ; son choix se porta alors sur Constantin de Maillardoz, son neveu, le fils du lieutenant-colonel aux Gardes Suisses ; c'était là de sa part un geste de réparation. Le jeune diplomate part le 27 avril ; le 7 juin, il remet à Saint-Cloud ses lettres de créance et aussitôt défend à Paris les intérêts helvétiques. Le Landammann s'était aperçu que sa correspondance avec la légation de Paris était ouverte et surveillée. Il établit donc un nouveau chiffre pour cet objet, dont Maillardoz se servira toutes les fois qu'il avait à communiquer des informations

secrètes ou personnelles. Aussi les historiens eussent-ils porté sur lui des jugements moins sévères, et surtout plus motivés, s'ils avaient déchiffré ses messages.

D'Affry avait donné avis à la plupart des Puissances de son arrivée au pouvoir et de l'instauration du nouveau régime. Il sentit que sa position serait d'autant plus forte et plus régulière que la Médiation serait reconnue par un plus grand nombre de Puissances européennes. L'Espagne, la République cisalpine et la République batave accréditèrent des envoyés auprès de la Confédération. L'Empire lui enverra un ministre, et le Pape, un nonce. L'Angleterre seule n'aura jamais de relations diplomatiques avec le régime de la Médiation, car, dès juin 1803, elle se trouvait de nouveau en état de guerre avec la France.

Contre l'Empire, d'Affry eut à défendre les intérêts de nos abbayes qui avaient été spoliées, par le Recès de Ratisbonne, de leurs fiefs en territoire impérial. Il accrédita dans ce but le Schaffhousois Stockar. Il était assiégé d'affaires ecclésiastiques dont la plus pénible était celle du Prince-abbé de Saint Gall, qui prétendait rentrer dans ses droits souverains et, bien entendu, le canton refusait de les lui rendre.

Louis d'Affry travaillait en même temps à obtenir la libération de notre territoire et le départ des troupes françaises qui y séjournaient encore, à qui d'ailleurs d'énormes arriérés étaient dus, car la Suisse était tenue de payer leur entretien, sous la République helvétique. Enfin, la commission de liquidation de la dette helvétique travaillait à régler la situation financière que le régime précédent avait laissée fort embrouillée.

Sur tous les fronts, envers et contre tout, le nouveau Landammann se dépense et même se tue à la tâche. Il n'était pas un homme de gouvernement, donc peu familier avec les questions administratives. Il ne visait pas à la perfection, car il n'était pas tout puissant, son souci majeur étant d'établir et d'imposer la Médiation qu'il représente, de prévenir tout désordre, tout retour à l'esprit de parti, toute discorde aussi, car la moindre défaillance eût été terrible par ses conséquences : elle eût entraîné la chute du régime, peut-être la réoccupation, et coûté à notre pays sa souveraineté.

* * *

Auprès de ces grands intérêts nationaux, l'organisation du

canton de Fribourg était évidemment secondaire, bien qu'aux Fribourgeois elle apparût comme primordiale.

Le nouveau régime fribourgeois avait été proclamé le 10 mars. Le 16 avril, se réunit le nouveau grand Conseil de 60 membres, parmi lesquels on comptait 36 patriciens. Comme tous les anciens cantons, Fribourg avait fait des élections aristocratiques. Le grand conseil élut alors le Petit Conseil de 15 membres, dont 13 appartenaient aux familles « anciennement régnautes ». D'Affry lui-même voulut se tenir au-dessus des partis et il n'avait en vue que la Médiation qui devait apporter la réconciliation nationale : « Nous ne sommes, écrivait-il, ni aristocrates, ni libéraux ». Figure à la fois distinguée et populaire, que son maintien très digne savait imposer à tous. Il s'efforce de montrer un esprit nouveau dans un décor et une tenue qui sont ceux de l'ancien régime. Mais il s'efforce aussi de rester simple, sans ostentation, sans faste inutile, sans excès oratoires, sans animosité contre ses adversaires de droite ou de gauche. En toute occasion il veut se montrer médiateur et conciliateur.

Citons, parmi beaucoup d'autres, un incident significatif de l'esprit de la Médiation. Le 14 juillet, à la Grenette de Fribourg, d'Affry préside un grand banquet de 100 couverts, donné pour la fête nationale française. Il y porte un toast au Premier Consul et aux puissances représentées par leurs ministres à la cérémonie. Usteri, qui était présent, s'avisa d'évoquer la journée du 14 juillet et la prise de la Bastille. « Le silence et le plus profond étonnement durent lui faire sentir sa faute », écrit à ce sujet François-Pierre de Diesbach. Heureusement, Jean de Montenach répara la bévue en buvant au Dix-huit Brumaire. Alors, note notre témoin, « l'enthousiasme et la joie furent universels ».

*
* *

Le 3 juillet se réunit en grand apparat la première Diète qui était une sorte de Constituante. Le 4, dans l'église des Cordeliers, a lieu la séance d'ouverture. D'Affry prononce un discours où il remet aux délégués des cantons ses pouvoirs extraordinaires. Il préside ensuite toutes les séances, dont les tractanda étaient importants et chargés. Après l'ordre du protocole entre cantons, la nomination du chancelier et du secrétaire d'Etat, la reddition aux cantons

des régales, la Diète organisa le service diplomatique et aborda les deux projets que lui présentait le ministre de France : conclusion d'une alliance défensive entre les deux pays et d'une capitulation militaire, renouvelée de celle de 1777. Le premier fut étudié par une commission diplomatique et le second par une commission militaire. L'une et l'autre se montrèrent fort actives et formulèrent des contre-propositions plus avantageuses à la Suisse, et qui s'en référaient aux traités de l'ancien régime. D'Affry rencontra dans cette affaire beaucoup de difficultés et il dut déployer, tant du côté de Ney que du côté des commissions et de la Diète, tous ses talents diplomatiques. Les négociations traînaient et, par instants, c'est lui qui les laissait dans l'expectative, d'où cette réflexion de l'ambassadeur de France : « Il est du caractère du citoyen Landammann de tirer les affaires en longueur et souvent de ne rien déterminer. » Enfin, le 27 septembre, la Diète signait le traité d'alliance, un pacte de paix et d'amitié perpétuelles, beaucoup plus équitable et plus avantageux, d'ailleurs, que le traité imposé en 1798 à la République helvétique, lequel était à la fois défensif et offensif. La Capitulation militaire fut conclue en même temps ; elle promettait à la France 16 000 hommes, Ney se plaignit beaucoup des difficultés et des résistances qu'il avait dû vaincre au cours de ces négociations, jusque chez d'Affry, qui défendit contre lui les intérêts de son pays : « J'avais cru que je trouverais de grandes ressources dans M. le Landammann d'Affry, écrit-il à Talleyrand, mais le précaire de la place qu'il occupe, joint aux bruits qui se sont répandus qu'il est vendu à la France, et peut-être d'autres raisons que je ne connais pas, l'empêchent de déployer suffisamment de caractère et de favoriser, autant que je l'espérais, les différents points de ma négociation. »

La capitulation signée avec la France n'empêchait point la Suisse de se reconstituer une armée, modeste il est vrai, car elle ne pouvait dépasser 15 000 hommes pour le temps de guerre. A la fin d'octobre, le territoire fut définitivement libéré par le départ des dernières troupes françaises. Les circonstances exigeaient que la presse fût contenue dans certaines limites ; dès avril, le Landammann demanda aux cantons d'instituer des offices de censure et fit prendre diverses mesures contre les journalistes récalcitrants. Il sut protéger deux éducateurs, le P. Grégoire Girard et Pestalozzi, subventionna la reconstruction à Fribourg du couvent des Ursulines, défendit les Trappistes installés dans la chartreuse de La Valsainte. C'est à lui qu'est due l'institution d'un jour de prières

général dans toute la Suisse, c'est-à-dire le Jeûne fédéral. Il négocia enfin un concordat avec le Saint-Siège. Malgré la tension avec la cour impériale de Vienne, d'Affry sentit l'utilité que pouvait avoir une situation diplomatique normale, et lui, qu'on a représenté si inféodé à la France, insista pour que l'Empereur nous envoyât un représentant : « Si l'on désire une Suisse autonome, mande-t-il à Muller de Muhlegg, notre ministre à Vienne, il suffira d'un mot et il s'agit alors d'aller au devant d'elle, de lui montrer de l'intérêt, pour lui faciliter ses démarches. Toute autre attitude ne fait que la rejeter dans la sujétion. »

Ney devinait bien que d'Affry eût été plus à l'aise dans une autre situation : « Lorsqu'il parle du Premier Consul, mandait-il à Talleyrand, il affecte de parler avec beaucoup d'enthousiasme de cet homme extraordinaire, mais tout fait voir néanmoins qu'il aurait préféré obtenir sa nomination de Louis XVI que du Premier Consul. »

L'année s'achevait par la ratification des traités, le 2 décembre. Une menace se dessinait pour l'économie helvétique dans l'arrêté du 6 brumaire, c'est-à-dire du 29 octobre 1803, qui prohibait l'importation et la vente des marchandises anglaises dans les pays alliés et occupés par la France. C'est le début du Blocus continental. Le coton, dont les droits d'entrée avaient été élevés, ne nous arrivait plus que par les ports français, d'où l'arrêt de nos industries textiles. D'Affry représenta à Ney que le nouveau tarif douanier du continent produirait « la ruine entière du commerce de notre pays ». Or les Français connaissaient l'existence en Suisse de stocks de marchandises britanniques, prêtes à être travaillées pour être ensuite réexportées en France. Ainsi les démarches pressantes que d'Affry fit faire par Maillardoz étaient rendues extrêmement hasardeuses.

C'est sur ces menaces et, en général, dans l'appréhension de la guerre qui s'engageait, que d'Affry quitta le pouvoir après son année de « Landammannat ». Le 1^{er} janvier 1804, il allait remettre à son successeur, Watteville, et au canton de Berne, la lourde tâche de présider aux destinées de la Suisse. Watteville, ancien officier de carrière, comme d'Affry — c'est le vainqueur de Neuenegg — se montrera beaucoup plus « résistant », moins souple. Le ministre de France parlera de sa « raideur helvétique », et Maillardoz, dans ses lettres à d'Affry, ne l'appelle jamais que « la barre de fer », sans doute parce qu'il ne pliait point. Nous verrons quel secours il recevra de son prédécesseur.

* * *

En abandonnant la charge de Landammann, d'Affry avait écrit à Sarasin de Bâle : « Mon zèle pour la patrie ne se ralentira pas par la cessation de mes fonctions. Je suivrai constamment par la pensée ses destinées et l'accompagnerai de mes vœux les plus ardents ». En attendant il restait second avoyer de son canton et président du tribunal d'appel.

A peine le nouveau Landammann de la Suisse était-il au pouvoir qu'il eut à réprimer une grave insurrection dans la campagne zurichoise, le « Bockenkrieg », et il y fut d'autant plus sévère qu'il avait le souci de prévenir toute intervention française. L'opposition de gauche demanda aux Français une nouvelle médiation et fit circuler à Paris des demandes de réunion de la Suisse à la France. D'Affry la condamna, n'y voyant, ce sont ses propres termes, que « le délire de la folie ou un degré de passion irrefléchie ». « Nous devons tout faire pour le peuple qui nous a donné sa confiance, déclarait-il devant le grand Conseil de Fribourg, mais nous devons aussi lui faire sentir les pleins pouvoirs dont il nous a armés, quand il travaille lui-même contre son propre bien. »

Le 5 juin, d'Affry partait pour Berne afin d'y représenter son canton à la Diète. Le 12 mai, le Landammann avait appris que Napoléon Bonaparte prenait le titre d'empereur. La Diète résolut de lui envoyer une mission diplomatique pour le complimenter, et pour négocier aussi directement les intérêts suisses à Paris. Cette mission fut composée de six membres et Watteville s'était réservé d'en désigner le chef. Il fit venir d'Affry, lui demanda d'en prendre la direction, et lui confia les objets à négocier : obtenir le rappel du général Vial, le nouveau ministre de France, remettre les Vaudois dans l'esprit de la Médiation, demander l'application de la capitulation militaire et la formation des premiers régiments suisses au service de France, obtenir l'atténuation des décrets du 6 Brumaire, faire sentir à Paris l'inquiétude que causait l'institution dans plusieurs cantons d'assemblées électives qui élisaient les magistrats, requérir l'appui diplomatique du gouvernement français dans les difficultés avec l'Empire nées des « incamérations », enfin, suggérer l'établissement de relations diplomatiques avec la Prusse. Tels étaient les objectifs à atteindre.

Le 9 juillet, Louis d'Affry quitte Berne. Le 15 il est à Paris. Il y commence aussitôt ses démarches. Les médisants racontèrent qu'il cherchait à se faire nommer Landammann en titre, ou colonel-

général des Suisses. Il ne pouvait leur donner de démenti sans dévoiler les véritables buts de sa mission, et, en effet, Watteville avait répété à tout le monde que d'Affry était parti « pour une affaire particulière ».

En fait, le moment était mal choisi pour entamer des négociations, car la France, entrée dans la guerre, avait d'autres soucis que de s'occuper de la Suisse et ne demandait à celle-ci que de se faire oublier. La nomination par la Diète d'un Etat-major général, en pleine paix, avait indisposé les Français. Enfin, Paris était désert et l'Empereur se trouvait à Boulogne où il préparait son camp contre l'Angleterre. Louis d'Affry s'adressa à Berthier pour lui demander l'autorisation d'aller « faire sa cour ». Il porte l'uniforme et visite les établissements militaires : « Il faut voir ceci pour le comprendre », écrira-t-il, et le 16 août, il assiste à une grande parade. Le 22, il est reçu en audience par l'empereur, en présence du prince Joseph Bonaparte, « séance très difficile pour moi, avouera-t-il à Watteville, très sérieuse et très dangereuse pour la Suisse ». L'Etat-major avait vivement déplu, Vial ayant fait rapport contre lui, et Watteville dut rapporter sa nomination.

Le 28 août, d'Affry rentre à Paris; il y court les salons où règne, dit-il, « une grande magnificence d'habits à la française ». A la fin d'octobre, la délégation suisse était au complet à Paris. Le 18 novembre, elle fut reçue aux Tuileries en audience privée. Y assistaient, autour de l'empereur, ses deux frères, Cambacérès, Lebrun et Talleyrand. Audience purement protocolaire qui fut suivie, le surlendemain, d'une seconde chez l'impératrice, puis d'autres chez les princes et les ministres.

Le 2 décembre, la mission diplomatique assistait au couronnement dans la cathédrale Notre-Dame. Le 8 décembre avait lieu la remise des Aigles, et le 25 décembre l'audience de congé chez Napoléon.

D'Affry avait aussi été reçu par le Pape, à qui il devait parler d'une réorganisation des évêchés suisses et de la conclusion d'un Concordat. Mais le bilan de la mission fut assez maigre. Watteville avait demandé sans succès la restitution de Bienne et de l'Erguel à la Suisse; et lorsque nos négociateurs abordèrent le nouveau ministre français du commerce, Champagny, sur la conclusion d'un traité de commerce et l'atténuation du Blocus continental, ce dernier leur répondit simplement : « Je ferai ce que je pourrai ». Ni la Diète, cependant, ni à plus forte raison l'opinion helvétique, ne surent

rien de ces déconvenues. Soit nos mandataires, soit notre gouvernement, en gardèrent pour eux le secret.

* * *

Sitôt rentré en Suisse, Louis d'Affry fit rapport au nouveau Landammann, Pierre de Glutz, avoyer de Soleure. Il le trouva fort anxieux. L'Italie venait d'être érigée en royaume ; l'Empire français ne cessait de gagner en puissance, c'est-à-dire d'empiéter sur le continent.

En juin, d'Affry est délégué par son canton à la Diète de Soleure et lui rend compte de sa mission ; il parle des « rapports utiles que notre position présente à la France » et précise : « Je crois que nous devons, avec soin, ne point nous écarter d'un système qui ait pour base l'intérêt réciproque, quoique distinct, des deux nations ». Formule heureuse qui définit admirablement sa politique.

La troisième coalition se formait contre la France. Le 17 août, Talleyrand fit appeler Maillardoz et lui exposa les mesures prises par l'Autriche, puis il lui demanda ce que la Suisse comptait faire. « Défendre sa neutralité et son indépendance », répondit notre ministre. Le 22, Glutz prévenait les cantons de tenir prêts leurs contingents en hommes et en argent. Encore fallait-il désigner un Etat-major fédéral. Napoléon y avait pensé ; le 29 août, il écrivait à Talleyrand : « Il faut faire nommer M. d'Affry ». Vial, le ministre de France, invita ensemble d'Affry et Watteville, et leur en parla. En sortant, Watteville demanda à d'Affry : « Si vous êtes nommé, accepteriez-vous ? » ; et d'Affry, très réservé, de répondre : « Je ne sais pas encore ce que je ferai ».

En fait, le patronage de Napoléon lui fit du tort. Au vote de la Diète, il n'obtint que 8 voix et Watteville en eut 16.

Glutz envoya son frère à Vienne pour demander à l'Empereur François si les Autrichiens respecteraient la neutralité suisse. Son envoyé n'obtint aucune assurance inconditionnelle : les Autrichiens, lui fut-il répondu, la respecteraient dans la même mesure que les Français. Il devenait donc nécessaire de dépêcher un ambassadeur à Napoléon pour connaître ses intentions, et aussi pour excuser la nomination de Watteville. Naturellement, Glutz pensa à d'Affry lui-même. Le 25 septembre, il lui écrit une lettre suppliante : « Si vous vous retirez dans cette circonstance importante, je ne puis me défendre des plus vives inquiétudes ». D'Affry était souffrant et, de plus, placé dans une position fautive. D'abord décidé à refuser cette

ambassade, il l'accepta pourtant, faisant taire ses sentiments personnels devant l'intérêt supérieur de la Patrie. Le 26 septembre, il quittait Soleure, accompagné du colonel de Glutz, et partait pour Strasbourg, où il eut deux audiences de l'empereur. Napoléon était extrêmement indisposé contre la Suisse, mécontent de la nomination de Watteville, et aussi du refus de l'offre qu'il nous avait faite, de payer à la Suisse ses frais de mobilisation. Il ne manifesta aucune intention de reconnaître la neutralité suisse, s'emporta même, accusa la Suisse « d'avoir fait commander ses armées par des hommes stipendiés par l'Angleterre ». D'Affry rentra donc aussitôt, très accablé, tandis que Glutz publiait que « l'Empereur avait reçu notre envoyé avec une bienveillance extraordinaire ».

Watteville, qui ne pouvait se permettre aucune précaution sur le Jura, disposa ses troupes de Bâle à Constance, puis sur la frontière autrichienne, de façon à couvrir toute tentative d'invasion et toute attaque contre les départements du Doubs, du Haut-Rhin et du Jura. Il n'avait que quinze mille hommes répartis en quatre divisions. Cette situation difficile fut abrégée par les victoires de Napoléon : Ulm, puis Austerlitz, le 2 décembre. La paix de Presbourg donnait la Souabe au Wurtemberg et le Tyrol à la Bavière, tous deux alliés de la France, et achevait l'encerclement de la Suisse. Il en résulterait un resserrement de l'emprise française et une aggravation des servitudes inhérentes à la Médiation.

* * *

C'est à la France, maintenant, de réclamer l'application de la capitulation militaire. Le 15 mars 1805, est formé par décret le premier régiment suisse. En février 1806, Napoléon donne à Berthier la principauté de Neuchâtel : nouveau sujet d'inquiétude et bruits de partage de la Suisse. En juin, d'Affry va représenter son canton à la Diète de Bâle. Le nouveau Landammann de la Suisse est le bourgmestre Merian. L'atmosphère est lourde. Le blocus continental en est à son point culminant. La Diète doit décider la confiscation des marchandises anglaises. Le recrutement pour le service de France se fait mal : trois nouveaux régiments sont constitués le 12 septembre, plus un bataillon valaisan et un bataillon neuchâtois. L'anéantissement de la Prusse a retenti dans l'Europe comme un coup de tonnerre et jeté partout la consternation.

En 1807, c'est Reinhard qui est devenu Landammann de la Suisse et Zurich, canton directeur. La Diète se déroule dignement,

mais sans d'Affry. Le 16 mai, alors qu'il présidait le grand conseil de Fribourg, il avait eu un malaise. Son cœur était malade et ses jambes enflées. Son médecin l'envoya donc faire la cure de Baden. Déjà ses forces déclinent, et il paie dans sa santé le surmenage de sa carrière politique. En juillet 1807, il rentre à Fribourg, à peu près rétabli, mais il a besoin de repos, et ne sera donc point de l'ambassade que le Landammann de la Suisse envoie à Napoléon le 30 août. Cette fois-ci, Watteville est l'ambassadeur et il est accompagné de Mousson.

L'année 1808 est encore pour d'Affry une période de détente, ainsi que de calme pour la Confédération. Le Landammann est Vincent Rüttimann, le canton directeur est Lucerne. En Europe, pourtant, les hostilités continuent, Napoléon étant intervenu dans les affaires d'Espagne. Au service du roi Ferdinand se trouvaient six régiments suisses, dont deux seulement se rallièrent au nouveau roi Joseph. Dans la guerre qui suivit, des Suisses allaient donc se trouver face à face. A Baylen, les deux régiments suisses du roi Joseph passèrent dans l'autre camp. Il y avait plus : la capitulation du général Dupont, premier insuccès des armées françaises, était l'œuvre d'un Suisse, Reding. Ainsi, l'entente franco-suisse subissait de sérieuses atteintes, et le régime de la Médiation entrait dans sa phase déclinante au moment où d'Affry reprenait le pouvoir, au début de 1809, Fribourg redevenant, une fois le cycle achevé, canton directeur, et son avoyer, Landammann de la Suisse.

*
* *

En arrivant, d'Affry dut arbitrer d'abord un conflit qui s'était élevé entre le gouvernement de Lucerne et l'abbé de Saint-Urbain, abbaye cistercienne. L'abbé, Charles-Ambroise de Glutz, refusait de rendre ses comptes à Lucerne et fut déposé. Le chancelier Mousson avait très imprudemment pris son parti, ce qui lui valut l'hostilité des Lucernois, qui réclamaient des sanctions contre lui. Le nonce se tint dans une réserve prudente. Mais le nouveau ministre de France, Talleyrand, qui avait succédé à Vial, voulut arbitrer cette affaire. C'était assez pour qu'elle prît des proportions immenses et pour que l'Empereur lui-même s'en mêlât et désavouât son ministre.

Louis d'Affry força son chancelier à écrire à l'avoyer de Lucerne une lettre d'excuses. L'abbé de Glutz avait été arrêté ; d'Affry le fit libérer à condition qu'il ne reparaitrait pas dans son

couvent. Il dut déployer tous ses talents diplomatiques pour apaiser cette minuscule querelle.

Dans ses négociations multiples, il avait acquis une grande expérience. Les importants services qu'il avait rendus lui valaient un énorme prestige, rehaussé encore par sa vigoureuse stature, et son visage encadré de cheveux blancs. Nous possédons deux portraits qu'on fit de lui, vers cette époque. L'un, son portrait officiel¹, le représente en colonel des Hussards du corps franc, la main droite posée sur l'acte de Médiation. Cette peinture est due à Landerset et se trouve reproduite dans l'Histoire du canton de Fribourg de M. le Prof. Gaston Castella. Tout autre est un second portrait², anonyme celui-là, mais beaucoup plus personnel, où le Landammann est représenté en costume civil, devant un paysage rustique. Sa figure y est marquée par l'âge et par la réflexion, aggravée d'un peu de mélancolie. Plusieurs tabatières, avec miniatures sur ivoire, ont été conservées dans des familles fribourgeoises; elles sont la reproduction de cette dernière effigie.

Au début de 1809, la situation était incertaine et tendue. Le recrutement, sans doute, était toujours libre, mais n'avait pas produit les résultats escomptés : sur 16000 hommes, il en manquait 4600. Les pertes avaient été considérables au cours de la guerre d'Espagne. Il était question d'instituer le principe des contingents cantonaux, principe que d'Affry combattit vigoureusement, sans parler de la conscription qui menaçait les Suisses domiciliés dans les nombreux Etats qui composaient maintenant l'Empire. La Suisse avait à se défendre contre les exigences françaises, mais aussi contre celles de ses alliés, l'Italie, la Bavière, le grand-duché de Bade, le Wurtemberg. Partout, Napoléon croyait voir des intrigues anglaises; d'où plusieurs mesures, en Suisse, contre la presse. Le Landammann dut par exemple suspendre l'*Erzähler*, rédigé par Müller-Friedberg, et qui paraissait à Saint-Gall.

La nervosité régnait à Paris par suite des revers d'Espagne, de la disgrâce de Talleyrand. De nouveaux préparatifs indiquaient qu'un grand coup se préparait. Le 11 mars au matin, des troupes françaises se présentaient devant Bâle et demandaient le passage du pont. Cédant à la contrainte, le bourgmestre et conseil bâlois autorisèrent le passage, sans en avoir référé au Landammann. Celui-ci réagit vivement, tança les Bâlois et dépêcha deux officiers

¹ Propriété de M. le Prof. Henri de Diesbach. Balterswyl.

² Château de Givisiez.

pour protester auprès du général Molitor, envoya Maillardoz faire une démarche au Ministère des Affaires étrangères. Il lui fut répondu qu'un tel passage, en pleine paix, n'était point contraire à la neutralité suisse.

Mais d'autres passages ayant eu lieu, et la guerre paraissant imminente, d'Affry convoqua pour le 29 mars une Diète extraordinaire qui se réunit à Fribourg. La guerre n'ayant pas encore éclaté, il semblait prématuré de décréter une nouvelle mobilisation. D'Affry se fit approuver par la Diète et remettre les pleins pouvoirs. Le 6 avril, les Autrichiens envahissaient la Bavière et l'Italie; le Tyrol se soulevait contre la domination bavaroise.

Le Landammann était embarrassé, car il ignorait encore les intentions de Napoléon. Il décida d'envoyer Reinhard à l'empereur pour lui demander de respecter notre neutralité. Il lui écrit : « Je ne pouvais charger que vous d'une mission aussi importante et aussi délicate ». Reinhard quitta Fribourg le 19 avril. Le 25 il était reçu par Napoléon à Ratisbonne. L'empereur était plein de feu, fier de ses premiers succès, croyant déjà les Autrichiens vaincus; ainsi, pour lui, ne se posait plus le problème de la neutralité suisse : « Vis-à-vis de moi cette neutralité est un mot vide de sens qui ne peut vous servir que tant que je le veux », dit-il. Puis Napoléon nous offrit le Tyrol, et un instant plus tard parla de nous réunir à l'Empire germanique. Reinhard ne réagit pas. Alors Napoléon conclut : « Il n'y a rien de décidé encore ». L'essentiel était que Napoléon, dans un message à d'Affry, approuvât les mesures prises pour défendre notre territoire. Le Landammann ne donna connaissance de l'entrevue et du message qu'à Watteville et à Mousson.

Watteville, comme en 1805, avait été nommé général et reçut les mêmes consignes. Il installa son quartier-général à Zurich et ne couvrit que notre frontière orientale en occupant le Rheintal saint-gallois et les Grisons. Le 13 mai, Napoléon entra à Vienne et en juillet l'Autriche dut demander un armistice. Ce n'était pas la fin de la guerre entre la France et l'Autriche, car une insurrection populaire éclata dans le Vorarlberg et le Tyrol, gagna la Valteline et menaça de s'étendre à la Souabe.

Pareille sédition, si proche des frontières, était plus dangereuse que des hostilités ordinaires, car la Suisse orientale sympathisait avec les insurgés. Saint-Gall était en pleine fermentation, les Grisons, très Autrichiens de sentiments. Watteville y redouta des troubles, transporta son quartier général de Zurich à Saint-Gall, et augmenta

ses effectifs. Il disposait d'une division et de deux brigades, forces insuffisantes pour remplir convenablement sa tâche : refouler tous les insurgés qui tenteraient de pénétrer en Suisse, mais aussi les déserteurs français ou alliés. Le Landammann d'Affry, à qui la Diète avait renouvelé ses pleins pouvoirs en juin, suivait les événements et conseillait son général, tout en disculpant son pays de toute collusion avec les insurgés. Il avait dû, à son corps défendant, restreindre le droit d'asile pour « opposer une digue à la contagion », malgré quoi le bruit courut que la Suisse assistait les insurgés, leur faisait passer des munitions et des vivres. L'occupation de nos frontières dura jusqu'en novembre et coûta un million et demi.

Enfin la campagne finit comme elle avait commencé. Le 23 novembre, une division française traversa Schaffhouse. Le Landammann envoya au ministre de France une note extrêmement vive, car il savait que le général français, commandant cette division, avait agi de sa propre initiative, et chargea Maillardoz de protester à Paris.

En cette année 1809, la position du Landammann était de plus en plus difficile, bien davantage qu'en 1803. La confiscation des Etats pontificaux, la déportation du Pape à Savone révoltaient les catholiques. Plusieurs curés y firent allusion en chaire et d'Affry, sur les instances du ministre Talleyrand, dut les rappeler à l'ordre. Mais il y eut pire : des officiers de Pellizzari avaient saisi sur l'Albula un convoi de poudre de contrebande, dont on découvrit une provision dans les caves du couvent de Saint-Luce à Coire. L'évêque de Coire, Charles de Buol-Schauenstein, très austrophile, protégea cet établissement. Aussitôt, sur un rapport du ministre de Bavière, d'Olry, Napoléon exigea l'arrestation du prélat, et malgré qu'il en eût, le Landammann dut envoyer aux Grisons un adjudant, avec une lettre personnelle à l'évêque, priant celui-ci de se rendre comme de son plein gré et de n'opposer aucune résistance. Le voyage se passa discrètement : Mgr de Buol fut transféré à Soleure où il resta jusqu'à la fin de l'année. D'Affry demanda à Paris de mettre fin à cet exil temporaire, et ne recevant pas de réponse, prit sur lui de libérer le prisonnier.

Le Landammann Zellweger, d'Appenzell, avait été compromis également par les interrogatoires d'un chef de la résistance du Vorarlberg. Enfin, sur la demande du ministre de France, d'Affry dut sévir contre le Landammann de Roveredo, Schenardi, dont le procès ne fut instruit qu'au début de 1810. La paix de Vienne, si

elle n'apportait aucun bénéfice à la Suisse, eut du moins l'avantage de mettre fin à cette période troublée. A la fin de l'année, Napoléon ajouta à tous ses titres celui de Médiateur de la Suisse. Jusqu'aux derniers jours de sa magistrature, Louis d'Affry continua inlassablement sa politique d'amitié française, dans laquelle il défendait les droits de la Suisse. « Ce système avait deux bases, dont rien n'a pu me déplacer, écrit-il à Talleyrand. Ces deux bases sont, d'un côté le bien, l'intérêt et l'honneur de mon pays, de l'autre, mon respect pour S. M. l'Empereur et ma connaissance approfondie des liens qui nous attachent à l'intérêt et à la prospérité de son Empire. » D'Affry, s'il était fort bien vu des Français, ne l'était pas moins de ses collaborateurs, de ses subordonnés qui appréciaient ses efforts et qui tous lui rendaient justice. Il se retira donc, en gardant l'estime générale. Le 31 décembre 1809, à Jetschwyl, il remettait ses pouvoirs à Watteville et terminait ainsi son second « Landammannat ». Assez âgé et souffrant, il avait droit au repos.

*
* *
*

Pourtant sa tâche n'était pas terminée. En mars 1810, Napoléon qui avait fait casser son mariage avec l'impératrice Joséphine, épousait l'archiduchesse Marie-Louise.

Le Landammann de Watteville jugea devoir lui envoyer une ambassade extraordinaire, afin de le complimenter et, aussitôt, son choix s'arrêta sur d'Affry qu'il fit appeler à Berne. Après avoir consulté son médecin pour savoir s'il pouvait encore entreprendre un voyage, Louis d'Affry quitta Berne le 12 mars. Le 19 il arrivait à Paris où aussitôt il commença ses démarches. Il y voit Champagny, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Roederer et le général Rapp, enfin le duc de Feltre, nouveau ministre de la guerre. Le but officiel de l'ambassade était protocolaire, mais elle avait un autre objectif caché : régler la situation de nos régiments suisses et leur recrutement. La Suisse s'était obligée à fournir 16000 hommes et ses effectifs n'étaient pas au complet. Lorsque la France demandait qu'on les complétât, la Suisse se retranchait derrière la capitulation prévoyant que le recrutement serait libre. Les bureaux de Paris étaient impatientés par ces délais, assaillis de réclamations; ils prétendaient que nos quatre régiments leur donnaient autant d'ouvrage que toute l'armée française ensemble. Telle était la situation

diplomatique à éclaircir. D'Affry essaya d'y intéresser le maréchal Berthier qui, en effet, devait être nommé, le 10 juin, colonel général des Suisses.

Après être tombé malade durant une dizaine de jours — son fils Guillaume, qui l'accompagnait, parla même d'une petite attaque —, d'Affry demanda son audience solennelle. Le 15 avril, il fut reçu par Napoléon au château de Compiègne. Après un accueil bienveillant, l'empereur eut avec lui une conversation longue et détaillée sur les affaires de Suisse. Puis d'Affry alla complimenter la nouvelle impératrice.

Le lendemain, Napoléon partit pour Saint-Quentin et pour Anvers, et il ne devait pas être de retour à Paris avant le 28 mai. Louis d'Affry dut l'attendre pour lui présenter ses lettres de rappel. Malgré sa fatigue, il fit un grand nombre de visites protocolaires et revit ses amis, dont M^{me} de La Briche ; elle le trouva « extrêmement vieilli ». L'audience de rappel eut lieu le 17 juin à Saint-Cloud, extrêmement favorable. D'Affry y reçut le cordon de commandeur de la Légion d'honneur. Il rentrait persuadé de la nécessité d'une politique exclusivement française : « C'est donc à ce système qui est le mien, mandait-il à Watteville, et qui, je crois, doit devenir celui de la Suisse entière, instruite par l'expérience, c'est donc à ce système que nous devons tenir uniquement ».

La Diète fédérale, dont le Landammann Zellweger avait dû se démettre sur la demande de la France, siégeait à Berne depuis le 4 juin. D'Affry devait lui rendre compte de sa gestion de 1809, en même temps qu'au Landammann de la Suisse de son ambassade récente. Le 26 juin, il passa la journée en famille, « gai et plaisant », précise son beau-frère, mais le soir, il se sent malade et, en quatre minutes, succombe tout à coup, semble-t-il, à une embolie pulmonaire. Ainsi se vérifiait sa prédiction : « Je disparaîtrai comme une ombre ». Sa fin subite fut connue aussitôt de la Diète et jeta la consternation. Ses obsèques eurent lieu le vendredi 29 juin. Il fut inhumé dans son caveau de famille qui se trouve aujourd'hui dans la sacristie de l'église des Cordeliers. Le lendemain 30 juin fut chanté un grand office d'enterrement, et c'est le P. Girard qui prononça l'oraison funèbre, le 22 novembre 1810, à l'office de requiem que fit dire le grand conseil de Fribourg.

Le testament de Louis d'Affry est d'un chrétien convaincu et démontre, chose infiniment rare, qu'il ne s'était point enrichi lors de son passage au pouvoir. Aussitôt, l'on éprouva le vide que d'Affry

avait laissé dans le régime, et la Médiation s'aggrava par l'annexion du Valais à la France et par l'occupation du Tessin. D'Affry ne devait voir, ni les revers de l'empereur en Russie, ni la chute de l'Empire, ni la Restauration qui suivra.

*
*
*

Tous les contemporains ont reconnu ses qualités éminentes, sa bonté, sa générosité, sa prudence. Sa probité n'a jamais été mise en doute. Au savoir-vivre, aux manières de l'ancien régime, il joignit la douceur et le désintéressement. « Le seul éloge digne de lui est de dire qu'il fut toujours aussi parfait qu'il est permis à un homme de l'être », écrivit *Le Moniteur* du 13 juillet 1810. Fidèle ami, bon fils, bon père, bon époux. Voilà pour son caractère et pour la dignité de sa vie privée.

Les épreuves ne lui avaient pas manqué, puisqu'il vécut une période troublée. Selon le mot de Joseph de Maistre, « en période de révolution, il est plus facile à un honnête homme de faire son devoir que de le connaître ». Or d'Affry connut et fit son devoir. Français de cœur, d'éducation, mais d'abord Suisse, il instaura, puis accrédita une politique, celle de la collaboration avec la France. Lui en faire grief, c'est oublier qu'il n'y avait pas d'autre politique, c'est oublier aussi que la sujétion n'était point le fait du régime de la Médiation, mais de la République helvétique. D'ailleurs, dans cette politique même, Louis d'Affry n'a jamais servi que l'intérêt national, n'offrant pas ce qui ne lui était pas demandé, et ne substituant jamais une volonté étrangère à la sienne : « Il n'a pas manqué d'attachement à sa patrie, notait le ministre d'Autriche en Suisse, et ça n'a été qu'à la dernière extrémité qu'il s'est prêté aux seuls moyens qui restaient pour ne pas être enseveli ». Aussi fut-il un très grand diplomate qui eût mérité sa place à côté de Wettstein et de Pictet de Rochemont.

L'histoire, au lieu d'être sévère pour le régime de la Médiation, devrait en retenir les bienfaits : dans une période ingrate, la Confédération a pu sauvegarder, grâce à lui, son indépendance, sa souveraineté. Elle ne fut pas occupée militairement, grâce à la réussite du régime. Elle fut donc, de 1803 à 1814, plus heureuse ou, si l'on veut, moins malheureuse que ses voisins. Louis d'Affry était philosophe et savait qu'on ne peut remonter le cours de l'histoire ; il

acceptait les événements et tâchait d'en tirer le meilleur parti, toujours discret, car il œuvrait dans un secret impénétrable; toujours modeste, ce qui a fait ignorer son rôle; toujours prêt à servir, toujours réfléchi et raisonnable : sa patience ne se démentira pas jusqu'au bout, ni sa sérénité.

La Médiation, dira Talleyrand, était « le meilleur ouvrage de Napoléon » et Capo d'Istria reconnaîtra qu'elle était « un chef-d'œuvre de grande politique ». Son principal mérite est d'avoir conservé la Suisse et d'avoir ainsi préparé l'avenir. Ce doit être notre conclusion.